

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.



ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
M^{rs} GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^{lle}
NEVEBLEZ, libraires.

A PARIS,
A l'Office de Publicité Départementale et
Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de
la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale,
Ibid. FONTAINE, rue de Troïse, 22.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABRONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Mardi, le Sénat a ouvert la discussion sur les pé-
titions relatives aux mesures prises pour prévenir
de nouveaux conflits en Syrie. On se rappelle que le
rapport de M. de Royer concluait à l'ordre du jour.

M. le marquis de la Rochejaquelein a combattu
les conclusions du rapporteur de la commission.
M^r le cardinal Donnet, M. de Chapois Montlaville,
qui s'est fait l'organe de M. le baron Charles Dupin,
empêché, et M. le général de Castelbajac, ont de-
mandé le renvoi des pétitions au ministère des affaires
étrangères.

M. de Sauley a déclaré que, d'après les explica-
tions données, il voterait pour l'ordre du jour.

M. le comte Segur d'Aguesseau a été d'avis de
donner au vote le caractère d'un recours à l'Empereur,
et, dans ce but, de renvoyer les pétitions au
ministère d'Etat plutôt qu'à celui des affaires étran-
gères.

S. Exc. le ministre sans portefeuille, M. Billaut,
en déclarant que l'intention du gouvernement était
de traiter à fond la question, a demandé que la
discussion fût renvoyée au lendemain. (Pays.)

Ainsi que nous l'avons dit dans notre précédent
numéro, le Sénat a voté l'ordre du jour, à l'unani-
mité moins deux voix.

Les nouvelles qui nous arrivent d'Italie sont plus
satisfaisantes. Les bruits de modifications ministé-
rielles sont démentis. Le général Fanti reste à la
tête du ministère de la guerre, où il déploie le plus
grand zèle pour l'organisation de l'armée.

Il doit bientôt présenter à la chambre un projet
de loi pour être autorisé à occuper divers couverts
et les convertir en casernes. Le journal de Gênes
ajoute que dans les magasins de l'Etat les objets né-
cessaires à l'habillement de 200,000 hommes sont
déjà préparés.

Le ministre des finances doit à son tour présen-
ter cinq projets de loi sur l'unification des dettes
publiques, et déposer sur le bureau de la chambre
un travail qui étendrait à toute la monarchie la loi

sur le timbre et l'enregistrement. Selon les *Natio-
nalités*, M. Bastogi croit, par cette dernière mesure,
pouvoir faire entrer 60 ou 70 millions de plus dans
les caisses de l'Etat.

La même feuille ajoute que MM. Talabot et com-
pagnie, associés à quelques entreprises industriel-
les avec la maison Rothschild, viennent de faire au
gouvernement italien la proposition de réaliser
l'emprunt de 500 millions à des conditions beaucoup
plus avantageuses que toutes celles qui ont été of-
fertes par d'autres maisons.

L'état des provinces napolitaines, d'après un té-
légramme daté de Naples, 15 mai, est satisfaisant.
Le chevalier Nigra va quitter sous peu de jours cette
ville où il laisse les plus vifs regrets.

Une correspondance de Turin, publiée par l'*Uni-
versel*, d'ordinaire très-bien renseigné, fait pressen-
tir que si l'ambassade française est rétablie dans
cette ville, le titulaire en serait M. le marquis de la
Vallette, ou M. Benedetti, actuellement chef de la
direction politique aux affaires étrangères.

Une dépêche de Turin assure que l'Autriche se-
rait disposée à céder la Vénétie à l'Italie pour 200
millions.

Nous n'avons pas besoin d'insister pour faire res-
sortir l'in vraisemblance de cette nouvelle. (Pays.)

La *Nazione* de Florence, donnant des nouvelles de
Rome du 12, annonce que la gendarmerie française
a arrêté deux caisses de monnaie frappée à Rome avec
l'effigie de François II et dirigées vers les provin-
ces napolitaines. M. le général de Goyon s'en se-
rait plaint auprès de François II qui aurait nié toute
participation à cet acte. Les enrôlements bourbon-
niens et les tracasseries de la police romaine conti-
nueraient. — Havas.

Les lettres de Beyrouth et les journaux de Mar-
seille signalaient des agressions de soldats turcs contre
des Français et même contre un officier du génie. Le
général de Beaufort obtint que trois des agresseurs
fussent bâtonnés devant les troupes réunies.

Lord Dufferin cherche à obtenir des résidents an-

glais la rétractation de leurs signatures sur la péti-
tion relative au maintien des troupes françaises en
Syrie.

Des troubles graves ont eu lieu à Balbeck contre
les chrétiens.

Les habitants du Liban viennent d'adresser aux
grandes puissances et au Sultan, une pétition géné-
rale dans laquelle ils exposent : que le Liban a joni
pendant plus de deux siècles du calme et de la tran-
quillité, parce que les peuples qui l'habitaient vi-
vaient sous l'autorité d'un chef unique, placé à la tête
du gouvernement de la montagne; que jusqu'en 1840
ce chef a appartenu à une famille chrétienne, la fa-
mille Cheab, universellement estimée; que le der-
nier membre de cette famille qui ait gouverné le
pays a exercé ses fonctions pendant vingt-cinq ans
au milieu de la sympathie générale. Qu'en consé-
quence, ils demandent qu'on vueille bien recons-
tituer, dans le Liban, le gouvernement qui a existé
autrefois. — Havas.

Constantinople, 8 mai. — La Porte annonce dans
une circulaire diplomatique qu'elle consent à l'union
des Principautés, en demandant que la convention
à cet effet soit signée à Constantinople et non à Pa-
ris.

La chambre valaque a mis en accusation le minis-
tère. Sir Henri Bulwer va signer un traité de com-
merce entre son gouvernement et la Turquie.

Les Circassiens établis près de Smyrne menacent
la ville et demandent à retourner en Turquie.

Un incendie de trois cents maisons a eu lieu à
Constantinople dans le quartier Phanar. — Havas.

Une dépêche de Varsovie nous apprend que la
police russe exerce une grande surveillance dans
tout le duché, et qu'aucune réforme n'a été encore
promulguée à Varsovie.

Nous sommes informés que les réformes promises
aux Polonais s'élaborent, non à Saint-Petersbourg
mais à Varsovie, sous les yeux et avec le concours
actif du prince Gortschakoff. Le gouverneur de
Varsovie a fait venir auprès de lui le comte Thomas

FEUILLETON

UNE VENGEANCE ANGLAISE

Par PIERRE ZACCONE.

I.

Il y a à Londres un quartier dont la physionomie n'a été
qu'esquissée jusqu'ici et qui méritait cependant une men-
tion spéciale dans les récits des romanciers modernes de
la Grande-Bretagne. Nous voulons parler du quartier sur
lequel se trouve située la prison de la Flotte, dont les
limites ont conservé, comme on le sait peut-être, les
privileges et les franchises des anciens *asiles*. En don-
nant au prévôt de la Flotte des garanties pour le mon-
tant de la somme due à son incarcérateur, chaque pri-
sonnier peut obtenir l'autorisation de résider aux envi-
rons de la prison, et jouir ainsi d'une liberté compara-
tive. Il résulte de cette tolérance que ce quartier est
presque entièrement habité par une agglomération inter-
lope de banqueroutiers maladroits et de débiteurs insolv-
ables, auxquels se mêle une population flottante d'ivrog-
nes fainéants et de filous actifs, de telle sorte que,
passé une certaine heure de la nuit, il est bien rare d'y
rencontrer une figure honnête.

Cependant, le 25 novembre de l'année 1838, vers dix
heures du soir, un homme qui n'était ni banqueroutier,
ni débiteur insolvable, ni ivrogne, ni filou, parcourait

à pas rapides et pressés l'une des rues étroites qui longent
les prisons de la Flotte. Cet homme pouvait avoir une
cinquantaine d'années; il était petit, gros, replet et sa
physionomie, animée par deux yeux vifs et doux, annon-
çait une nature placide, que les soucis de la vie n'avaient
jamais dû beaucoup inquiéter.

Il allait et venait le long des murs, s'arrêtant parfois
pour plonger son regard dans la salle enfumée de quel-
que cabaret borgne et reprenant bientôt sa course,
jusqu'à ce qu'un nouveau sujet d'observation vint la sus-
pendre de nouveau.

M. Gus-Brough était certainement le personnage le
plus original des Trois-Royaumes. A toute heure du jour
ou de la nuit on le rencontrait dans les endroits les plus
différents de la capitale, et il était presque aussi connu des
pick-pockets (voleurs) qui grouillent dans la Cité, que
des gentlemen qui font la roue à Bond-street. M. Gus-
Brough appartenait d'ailleurs à l'une des familles les
plus honorables de Londres; son oncle maternel avait été
lord-maire, et son grand-père avait siégé avec honneur
sur les bancs de la Chambre des communes. Sa fortune
était, disait-on, colossale; mais il n'avait jamais voulu
se marier, dans la crainte de rencontrer une femme dont
le caractère ne sympathisât point avec le sien, ou dont
l'esprit étroit eût pu gêner la passion secrète qui faisait
depuis si longtemps le but unique de toute sa vie.

Cette passion, le lecteur la connaîtra bientôt; en par-

ler plus longuement ici, serait retarder sans utilité ce ré-
cit. On nous permettra donc de continuer notre course à
travers les rues sales et sombres qui entourent la prison
de la Flotte, et d'y suivre l'honorable personnage que
nous mettons en scène.

M. Gus-Brough avançait avec une certaine difficulté;
une petite pluie fine s'était mise à tomber; le pavé était
gras et glissant; il hâta le pas cependant, et regardait
de tous côtés, à droite et à gauche, pour s'assurer qu'il
ne se trouvait pas à portée un cab disponible... Mais à
cette heure et dans ces parages, un cab ne se trouve pas
facilement, et M. Gus-Brough poursuivait sa route en
soufflant tant bien que mal et en laissant échapper de
temps à autre un juron énergique.

Tout à coup il s'arrêta et poussa une exclamation de
douleur.

Il venait de tourner une des plus mauvaises rues du
quartier, quand un homme, vêtu comme un artisan, le
heurta violemment au passage.

— Voilà, sur ma parole, une singulière manière de
saluer les gens! s'écria M. Brough avec humeur; savez-
vous, l'ami, que vous avez manqué de m'écraser les pieds?

— Votre Honneur m'excuse, répondit l'inconnu, mais
la nuit est si noire que je ne l'avais pas vu.

Et il allait s'éloigner quand M. Brough lui mit la main
sur l'épaule:

— Le ciel me confonde, si je me trompe! ajouta-t-il

Potocki, le comte Ostrowski, le général Lewinski, MM. Léopold Kronenberg et Mathias Rosen, pour les consulter.

Le travail relatif aux nouvelles institutions promises est terminé et n'attend plus que la sanction de Saint Pétersbourg. Il est conçu, nous assure-t-on, dans un esprit libéral, et la réorganisation se fera sur le terrain national.

Mais on regrette que la force armée aigrisse les esprits par des vexations mesquines et sans motif. Il semble qu'elle s'efforce de provoquer des excès pour en rejeter la faute sur les Polonais.

Ainsi, pour ne citer qu'un fait, l'on a surpris un émissaire qui cherchait à soulever les paysans en leur annonçant l'arrivée très-prochaine de Garibaldi avec 500,000 hommes. Mais on a lieu d'espérer que toutes ces tentatives échoueront devant le bon sens de la population. (Le Pays.)

Une correspondance de Vienne annonce que la loi qui doit être présentée par M. Schmerling à la chambre des députés sur la liberté de la presse abolira toutes les mesures préventives; la police n'interviendra qu'après jugement; le système des autorisations et des avertissements sera complètement abandonné. Les cautionnements des journaux resteront cependant en vigueur. (Idem.)

Le président des Etats-Unis, M. Lincoln, vient d'adresser aux populations des divers Etats du Nord une proclamation qui appelle sous ses drapeaux 42,000 volontaires. La Virginie occidentale a déclaré qu'elle soutiendra l'Union.

Les renforts apportés par le steamer *Atlantic* au fort de Pickens ont pu arriver sans résistance aucune de la part des séparatistes. Ce steamer, à la date du 4 mai, était de retour à New-York.

Dans les assemblées législatives du Maryland, la politique du président Lincoln a été vivement blâmée. Le gouverneur du Missouri a exprimé le même mécontentement.

Une dépêche de Londres nous informe qu'une proclamation, publiée par la *Gazette de Londres*, recommande aux sujets de Sa Majesté d'observer la neutralité dans le conflit américain et de ne pas participer à la guerre, sous peine de perdre la protection du gouvernement anglais. — Havas.

Nous complétons aujourd'hui les nouvelles arrivées par la dernière malle de l'Indo-Chine.

En Cochinchine, toutes les opérations militaires sont suspendues, à cause des grandes chaleurs. Les compagnies de débarquement sont rentrées à bord, sauf trois compagnies de matelots, laissées à terre pour la défense des lignes de la place.

L'ennemi, malgré la leçon qu'il a reçue, ne paraît pas encore disposé à traiter.

Le capitaine de vaisseau, M. Darier, a été mis à la tête du gouvernement. La correspondance qui transmet ces détails assure que les deux gouvernements, français et espagnol, ont renoncé à toute idée de conquête dans l'empire annamite.

L'évacuation de Shang-Hai est commencée. Rentre en France le capitaine Morier, commandant du *Forbin*; le capitaine Surville, commandant de la

Dryade, et M. Faron, commissaire général de l'escadre de Chine.

L'escadre de Chine a éprouvé une perte qui a inspiré de vifs regrets: M. Chaix, sous-commissaire de marine et secrétaire de M. le contre-amiral Page, est mort à Saigon, au moment où il allait s'embarquer pour rentrer en France. (Pays.)

FAITS DIVERS.

MM. Beau et Dumineray, imprimeur et éditeur de la brochure de M. le duc d'Aumale, ont laissé expirer le délai de l'appel du jugement qui les a condamnés, l'un à six mois, l'autre à un an de prison. Ils acceptent donc ce jugement.

— Le *Moniteur* a annoncé que le gouvernement français venait de faire l'acquisition du musée Campana.

Nous croyons savoir que M. le comte de Nieuwerkerke doit aller prochainement à Rome prendre possession de cette collection, une des plus riches de l'Europe.

— Une dépêche de Marseille annonce que l'escadre rappelée à Toulon a reçu l'ordre d'appareiller le 20 avec tous les transports à vapeur.

— La Banque d'Angleterre a élevé le taux de l'escompte à 6 0/0.

— Mercredi a eu lieu l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie du canal de l'Isthme de Suez. M. de Lesseps a rendu compte de la situation de l'entreprise qui est dans une voie excellente. Il a entretenu ensuite les actionnaires au sujet de l'opposition injuste faite au canal par le cabinet et le parlement anglais. Ses paroles ont été vivement applaudies. L'assemblée a voté les diverses décisions qui lui ont été soumises.

Le canal occupe en ce moment 8,000 ouvriers. On est certain déjà que le canal d'eau douce sera terminé cette année, ainsi que la moitié du canal maritime. Dès l'an prochain la jonction des deux mers pourra être pratiquée.

M. de Lesseps repart pour l'Egypte.

— La Cour de cassation (chambre civile) a, par un arrêté du 15 avril dernier, tranché une question dont l'importance préoccupait, à juste titre, le corps des notaires, et dont la décision intéresse à la fois la pratique des affaires et la fortune des familles.

L'art. 943 du Code de procédure civile dispose que les papiers d'une succession doivent être paraphés par un des notaires chargés de l'inventaire.

Les titres au porteur, si répandus aujourd'hui, sont-ils également soumis à cette formalité?

En décidant que les valeurs au porteur doivent être paraphées, on entrave la circulation de ces valeurs; on modifie même, jusqu'à un certain point, la nature des titres qui cessent d'être payables au porteur, et l'on place le notaire entre deux extrêmes également redoutables, ou de compromettre les intérêts de ses clients, ou d'engager sa responsabilité.

La Cour de cassation, mue par ces considérations, vient de décider que les titres au porteur, trouvés dans une succession, par le notaire chargé de procéder à l'inventaire, ne sont point assujétis à la double formalité de la cote et du paraphe pres-

crits par le Code de procédure, la description dans l'inventaire des titres au porteur et les mesures de précaution prescrites par le paragraphe 9 de l'art. 943, étant suffisantes pour constater et assurer la conservation de ces valeurs comme de toutes autres.

— On écrit de Berne, le 11 mai, relativement à l'incendie de la ville de Glaris, dont une dépêche télégraphique nous avait informés:

« J'ai aujourd'hui à vous parler d'un épouvantable désastre. La petite ville de Glaris, chef lieu du canton de ce nom, est devenue la proie des flammes. Le feu a commencé hier au soir à dix heures, et je ne suis pas certain que tout soit terminé au moment où j'écris. A midi, on annonçait que 220 maisons, environ la moitié de la ville, étaient détruites; à trois heures, l'incendie était encore violent et les pompes continuaient à arriver de Zurich, distant de vingt lieues.

« Au moment où l'incendie a commencé soufflait un fohn terrible. Le fohn n'est autre chose que le redoutable sirocco qui, après avoir remué les déserts du Sahara et traversé la Méditerranée, vient s'abattre sur les Alpes, où il occasionne quelquefois de tristes ravages; l'air chaud de ce vent du Midi active la fonte des neiges et occasionne des avalanches qui ensevelissent souvent des villages entiers.

« Quittant ensuite les montagnes, il fonde sur les vallées, où son approche est le signal de l'extinction de tous les feux dans les cheminées. A Glaris, une cheminée mal éteinte aura laissé échapper quelques étincelles, et celles-ci, transportées par la tourmente sur quelque matière combustible, auront été la cause du sinistre. L'incendie, une fois allumé, s'est développé sous l'action du fohn avec une violence à rendre vains tous secours.

« Par une fatalité inouïe, le bureau des télégraphes a été dévoré des premiers, en sorte qu'il n'a pas été possible d'appeler du secours par son moyen. Pendant le temps qu'on mit à organiser un service télégraphique provisoire, l'incendie se développa outre mesure. Je ne saurais donner une idée plus forte de l'intensité du feu, qu'en répétant ce qui m'est annoncé par le télégraphe, à savoir, que deux pompes ont brûlé sur les lieux mêmes. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous lisons dans l'*Union de la Sarthe*:

La bêtise humaine n'a pas de bornes. Il y a quelques jours, dans la commune de Fyé, une femme, pour traiter son enfant de la jaunisse, lui a fait prendre un singulier remède. Elle lui a fait manger QUARANTE POUX VIVANTS!

Ce remède lui a été enseigné, dit-elle, par un soldat.

On lit dans l'*Union Bretonne*, de Nantes:

« Pendant la nuit dernière, un coup de feu s'est fait entendre dans la rue Lafayette, et une balle est allée briser une portion de la corniche de la maison Blou.

« Un sergent de ville, accouru au bruit, a trouvé la sentinelle du poste de la prison, qui, la main ensanglantée, a déclaré avoir été victime d'une attaque et a prétendu qu'un homme inconnu lui avait tiré un coup de pistolet.

« Ce jeune soldat est précisément celui qui, au

avec un air de profond étonnement; mais, ou je ne m'appelle pas Gus-Brough, de Piccadilly, ou vous êtes M. Samuel Hampden, de la maison Bonnington et Cie.

L'homme que l'on interpellait ainsi parut vivement contrarié d'être reconnu, mais comme sans doute il comprit l'impossibilité de nier l'évidence, il porta la main à sa casquette de toile cirée et ne chercha pas davantage à se cacher.

— M. Samuel Hampden, reprit M. Brough.

— Moi-même, monsieur, répondit son interlocuteur.

— Et comment vous trouvez-vous ici, à cette heure; quand tout Londres vous croit à Lombard-street?

Samuel sourit.

— Mais vous-même, répliqua-t-il d'un ton embarrassé, et pour donner le change, comment se fait-il que vous soyez si loin de Piccadilly, surtout par un temps pareil?

M. Brough haussa les épaules, et sans prendre garde à l'embarras de Samuel.

— Oh! moi, c'est différent, dit-il avec vivacité; pour le moment, je sors de la prison de la Flotte.

— Est-ce possible?

— Je n'en impose pas d'une syllabe, mon cher monsieur Samuel; la prison de la Flotte est un lieu curieux à observer, et comme le prévôt est un de mes amis, j'y vais de temps en temps, pour y prendre des renseignements statistiques qui sont d'un haut intérêt et que nos hommes d'Etat ignorent pour la plupart. Je fréquente

ainsi tous les quartiers qui peuvent offrir quelque sujet d'observation, et j'ai dans Piccadilly bien des documents que l'on paierait fort cher à la Chambre des communes ou chez le lord-maire.

— Quels documents? fit Samuel.

Tout en causant, ils s'étaient remis en marche.

— Voyez vous, cher monsieur Sam, poursuivit bientôt après M. Brough, la ville de Londres est la première cité du monde, et quand vous vous levez le matin, vous êtes loin de vous douter des dangers que vous avez courus pendant la nuit...

— Moi!

— Vous et les autres.

— Comment cela?

— Oh! oh! cela vous étonne, n'est-il pas vrai? Mais vous ignorez, vous et les autres, qu'il y a à Londres 118,931 vauriens dont l'existence est un problème, et qui ne peuvent vivre qu'à vos dépens et aux miens; que l'on n'y compte pas moins de 113,430 *pick-pockets*, 2,295 vagabonds et 73,710 filles perdues.

— Sans doute, fit Samuel, mais tout cela est connu de la police, et elle a l'œil sur eux...

— Eh! qui dit le contraire, cher monsieur Hampden; la police est une admirable institution, et la capitale des Trois Royaumes n'a pas sa pareille en Europe; mais il n'en est pas moins constant que l'on arrête toutes les nuits, dans les vingt-six quartiers de Londres, un nom-

bre de citoyens qui varie de cent cinquante à cent soixante-dix, que l'on en égorge de cinq à dix, et que l'on enlève de quinze à dix-huit jeunes filles; et tout cela, croyez-le bien, sans que les vingt-six aldermen y puissent rien, non plus que vous et moi.

Une fois que M. Brough avait enfourché son *âne*, comme dit Sterne, il n'était pas facile de l'arrêter. Samuel Hampden connaissait sa manie; il se contenta donc de l'écouter, et se borna, par pure obligeance, à lui donner la réplique.

— Tenez, poursuivit l'honorable membre de la société de statistique, la plaie de notre état social n'est pas dans le manque d'institutions. Dieu pardonne, le parlement ne nous les marcheande pas, et les savants sont là, d'ailleurs, pour y pourvoir au besoin. Il y a à Londres, monsieur Sam, dix-huit écoles où l'on enseigne le droit, sans compter les cinq écoles de théologie, et les quarante académies, où l'on s'occupe toute l'année des moyens pratiques d'améliorer le sort de l'humanité; mais qu'est-ce que cela prouve, je vous prie? Rien, monsieur Hampden, absolument rien.

— Je le crois comme vous.

— Cela n'empêche pas que les quatorze prisons de Londres ne regorgent de malfaiteurs, et qu'il n'y ait en outre chaque jour 20,295 individus qui se lèvent sans savoir comment ils se procureront leur nourriture, ni où ils trouveront un gîte.

mois d'octobre dernier, aurait, étant de faction à la maison d'arrêt, été frappé d'un coup de poignard dont sa capote portait les traces.

» Des indices donnent à croire que ce militaire, pour se faire reformer, s'est mutilé lui-même en se tirant un coup de fusil.

» En effet, un seul coup de feu a été entendu, et l'on a acquis facilement la preuve que son arme était fraîchement déchargée.

» Une instruction judiciaire est commencée. »

Le Maire de la commune des Rosiers,

Préviend le public que, comme les années précédentes, le lundi 29 mai courant, fête de la Pentecôte, un concours de bestiaux aura lieu sur la place du Champ-de-Foire, et que des primes seront accordées aux plus beaux bestiaux.

Des danses publiques auront lieu sur le Mail et un mât de cocagne y sera placé.

Le soir, un très-beau feu d'artifice sera tiré dans les allées du Mail.

Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

On lit dans la *Revue des Sciences* (1), journal publié sous la direction de M. B. LUNEL, une appréciation raisonnée des propriétés thérapeutiques de la graine de Moutarde Blanche, comprenant un résumé historique de son introduction dans la science médicale. Une publication sérieuse, et destinée, comme *l'Ami des Sciences*, à l'étude de toutes les découvertes utiles, ne pouvait rester longtemps indifférente au bruit qui se fait dans le monde au sujet de ce célèbre médicament indigène.

C'est à la plume compétente et autorisée de M. LE DOCTEUR HENRIECK qu'a été confiée l'importante mission de reviser, au nom de la science, les articles de l'opinion, et d'assigner à la graine de Moutarde le rang qui lui appartient légitimement dans l'arsenal thérapeutique.

Il est vrai que la tâche imposée à M. le docteur HENRIECK n'était plus à remplir tout entière. Le contrôle de la science officielle, provoqué par des cures éclatantes et multipliées, n'a, dans aucun pays civilisé, fait défaut à la graine de Moutarde blanche.

C'est ainsi, pour ne parler que de ce qui s'est passé chez nous, que M. le docteur HENRIECK a pu invoquer, en faveur de la graine de Moutarde, l'imposant témoignage de MM. les docteurs TROUSSEAU, PIDOUX, CULLERIER, J. MASSÉ, TOUTAIN, DE CASTELNAU, etc., qui ont soumis la semence populaire au creuset de l'expérience clinique, et qui ont obtenu, principalement dans les maladies de l'appareil digestif et les affections cutanées, des succès inattendus qui ont forcé leurs suffrages et leur admirations.

(1) Numéro du 30 novembre 1859.

(250)

DERNIERES NOUVELLES.

Pesth, 16 mai. — Dans la séance d'aujourd'hui de la diète, Tissa demande si la Hongrie doit s'adresser à l'Europe. L'Autriche, dit-il, veut ignorer nos droits, elle tient à perpétuer son joug et ne veut pas céder d'un seul pas. L'orateur demande le rétablissement immédiat de toutes les lois de 1848, il se défie des intentions pacifiques du gouvernement, en

citant comme preuve la perception forcée des impôts.

Il ne reconnaît aucun droit à l'empereur, tant que celui-ci méconnaîtra les droits de la Hongrie. En conséquence, l'adresse est impossible. Szalay prouve historiquement la tendance que l'Autriche poursuit depuis des siècles pour anéantir la nationalité hongroise.

Il considère la constitution de l'Autriche comme n'étant pas sérieuse, démontre l'indivisibilité de la couronne de saint Etienne, espère peu du vote de l'adresse, dans l'intérêt de la conciliation. Varady déclare l'adresse impossible, vu que la chambre est incomplète; il regarde toute transaction comme impossible et veut une guérison radicale. Kubinyi fait remarquer que l'empereur lui-même traite Ferdinand comme un prisonnier à Prague.

Dans un discours violent, Bartai prouve, par des arguments bien développés, que tous les torts sont du côté de l'Autriche et qu'il n'y a rien à espérer.

Vienna, 17 mai. — Pesth, 17. — Dans la séance de la Diète d'aujourd'hui, le comte Théodore Csaky a parlé contre l'adresse et M. Eotvos pour. Ce dernier s'est étendu sur la constitution de 1848 dans ses rapports compatibles avec les intérêts de l'ensemble de l'empire et aussi de l'Europe.

Il a déclaré l'idée de constitution unitaire impossible, et il lui paraît démontré dès à présent, malgré les termes de la patente de février, que le gouvernement constitutionnel en Autriche est impossible, notamment à cause des rapports de l'Autriche avec la Confédération germanique, l'Autriche appartenant pour partie à la Confédération. — Havas.

PARIS NOUVEAU ILLUSTRÉ (1).

Sommaire. — Le palais des Tuileries et le palais du Louvre. — Pavillon de Sully. — Le bois de Boulogne. — Transformation. — Les nouvelles maisons des avenues. — Cottages et villas. — Le chalet de M. de Lamartine. — Le Jardin zoologique d'acclimatation. — Les animaux. — Un furet de tapir. — La poultrie monumentale. — Le lac. — La magnanerie. — Les Ternès. — L'église russe. — L'architecture byzantine. — L'ancienne commune de la Chapelle. — L'église de Saint-Bernard. — Le square des Arts-et-Métiers. — Rond-point de l'Etoile. — Préface d'une capitale. — Le défilé de la mode. — Les Champs-Élysées. — Les nouveaux théâtres. — La mort du boulevard du Crime. — Le Cirque-Olympique. — Le théâtre Lyrique. — Le boulevard de Sébastopol (rive droite). — La cour des Miracles. — Le boulevard de Sébastopol (rive gauche). — Les études classiques. — L'église de Saint-Leu et Saint-Gilles. — Les Bénédictins. — Le bois de Vincennes.

Sommaire des gravures. — Pavillon de Sully (Louvre). — Eglise russe. — Chalet de M. de Lamartine. — Eglise de Saint-Bernard dans le 18^e arrondissement (ancien La Chapelle). — Square des Arts-et-Métiers. — Plan du bois de Boulogne. — Rond-point de l'Etoile. — Les nouveaux théâtres (Lyrique et Cirque-Olympique). — Restauration de l'église Saint-Leu, boulevard de Sébastopol (rive droite). — Boulevard de Sébastopol (rive gauche). — Vue générale prise des Thermes. — Cascade du grand lac du bois de Vincennes.

(1) Publication que reçoivent gratuitement tous les abonnés à l'Illustration.

Changement de Domicile.

M^{ME} V^E GALLET,

Sage-Femme à Saumur,

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à partir du 15 mai, son domicile est transféré PLACE SAINT-PIERRE, N^o 20.

M^{ME} V^E GALLET continue, comme par le passé, à prendre des pensionnaires. (251)

AVIS UTILE. — Les dames qui ont constamment dans leur poche un flacon à odeur ne sauraient choisir avec trop de précautions le liquide qu'elles y mettent. Ce choix, très-important au point de vue de l'hygiène, ne doit se fixer que sur une composition dont la vertu ait été consacrée par l'expérience, comme, par exemple, le *Vinaigre anglais* de CHALMIN, composition précieuse que ce célèbre parfumeur a importée d'Angleterre, afin que les dames de notre pays n'eussent rien à envier sous ce rapport aux dames anglaises, qui, employant aussi ce vinaigre à des usages de toilette, lui doivent en outre la peau douce et blanche de leurs mains. (252)

AVIS.

LA MAISON DE BANQUE

A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS.

Ouvre des COMPTES COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (333)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Il y a, dans les esprits, à l'approche du coupon de juin, comme un accord tacite de dispositions favorables, une tendance générale à envisager les perspectives prochaines sous un jour plus rassurant. On se plaît à chercher, dans les divers projets relatifs aux finances, au crédit et aux travaux publics, soumis en ce moment au Corps-Législatif, la preuve que nous entrons dans une période calme et propice à la renaissance des affaires. Ainsi la législation est saisie d'un projet de loi relatif à l'émission de 104 millions en obligations pour l'exécution de travaux de chemins de fer à la charge de l'Etat, et d'un autre projet relatif à l'ouverture d'un crédit de 45 millions pour travaux d'utilité générale.

On annonce en outre l'émission, dans un délai très-rapproché, de 240 millions d'obligations de nos chemins de fer par l'intermédiaire de la Banque de France. On peut, sans être prophète, prédire qu'un succès complet est réservé à cette émission dont le but est d'activer les travaux destinés à achever le réseau de nos chemins de fer.

Ces dernières valeurs sont restées en deçà du niveau des prix obtenus, il y a huit jours, par les ac-

— J'ignorais cela.

— Eh! comment le sauriez-vous, cher M. Sam; il faut aller et venir, comme je le fais, regarder et observer à toute heure de la vie, pour connaître à fond toutes les couches de cette société au milieu de laquelle nous nous croyons bien en sûreté, et dont la plupart des membres n'ont pas même la moralité douteuse des sauvages de l'Amérique...

— Oh! oh! interrompit Samuel, avec complaisance, il me semble, Monsieur Brough, que cette assertion...

— Elle n'est qu'exacte, poursuivit le statisticien, car, il faut bien le reconnaître, l'immoralité a monté peu à peu des dernières classes de la société, et la voilà qui, depuis quelques années, atteint et corrompt les sphères élevées... Tous les ans, il y a dans Londres — la première cité du monde, savez-vous — dix banquiers qui trompent et qui ruinent leurs actionnaires, vingt-cinq caissiers qui disparaissent avec les guinées de leurs patrons, cinquante officiers publics qui malversent, deux cents qui prévariquent, et les sociétés en commandite qui ne sont fondées qu'en vue de faire des dupes, et les entreprises qui n'ont d'autre mobile que le jeu... Nous vivons, mon cher monsieur Sam, dans un temps où l'ardeur de s'enrichir cause bien des désastres. Dès qu'on offre au public l'appât d'un gros intérêt, on fait tourner toutes les têtes; et considérez que, souvent, le plus fripon n'est pas celui qu'on pense... Ce sont quelquefois

les actionnaires eux-mêmes, dont la cupidité autorise et légitime presque toutes ces turpitudes... Aussi longtemps qu'on distribue des dividendes, qui s'inquiète du reste, qui fait la moindre question sur la marche d'une affaire ou sur la moralité de ceux qui la mènent? Les actionnaires sont les complices des entrepreneurs, et ces derniers detrousseraient les voyageurs sur les grandes routes, pour leur payer des dividendes, que, Dieu pardonne, ils les empocheraient, sinon sans inquiétude, du moins sans remords... Etudiez, monsieur Sam, étudiez, et vous verrez si M. Brough, de Piccadilly, ne sait pas la vérité sur bien des choses, et s'il n'y a pas là de grandes réformes à tenter.

Sans doute, M. Gos-Brough, de Picadilly, aurait continué longtemps sur le même ton, si un incident inattendu n'était venu lui couper la parole.

Mais au moment où il finissait, un grand cri s'éleva à quelque distance, et le bruit d'une rixe sanglante arriva jusqu'à eux.

Samuel s'était arrêté subitement.

— Avez-vous entendu? dit-il à voix rapide à M. Brough.

— Parfaitement, répondit ce dernier.

— On égorge quelqu'un à cinquante pas.

— C'est vraisemblable...

— N'irons-nous pas à son secours.

M. Brough remua la tête en signe de refus.

— Pour moi, répondit-il, je ne pense pas que cela soit prudent.

— Mais les cris redoublent, insista Samuel.

— J'entends bien.

— Ah! il ne sera pas dit que j'aurai hésité plus longtemps.

— Allez, mon jeune ami, allez; et le ciel fasse que vous ne vous repentiez pas d'avoir cédé si facilement à l'impulsion de votre dévouement.

Samuel était déjà loin, il était parti sans écouter M. Brough; ce dernier avait repris tranquillement son chemin.

— Quelques matelots ivres de gin, poursuivit-il en pressant le pas, ou quelque débiteur qui aura été surpris par son créancier; car c'est là tout ce que l'on peut rencontrer à cette heure dans ce quartier désert...

Et il s'arrêta, comme frappé d'une idée subite.

— Au fait, s'écria-t-il, presque effrayé de l'audace de sa propre pensée, que venait donc faire ici M. Samuel Brough lui-même? Ce n'est point un fait ordinaire et naturel que la présence, à cette heure de nuit, du caissier de la maison Bonnington et Cie dans les environs de la prison de la Flotte; d'autant qu'il portait un costume autre que le sien et qu'il a paru fort contrarié d'être reconnu. Certes, il y a un mystère qui demande à être éclairci, et demain, M. Bonnington en sera instruit, comme il convient qu'il le soit...

(La suite au prochain numéro.)

tions des diverses compagnies. Le marché des chemins a fait preuve cependant de beaucoup d'entrain et d'une rare fermeté, mais les hauts cours ont amené d'assez nombreuses réalisations. Il n'y a, d'ailleurs, nulle particularité à signaler sur les lignes du réseau national. Les chemins étrangers, qui étaient restés en retard, se sont mis à l'unisson du mouvement; on demande très-vivement les Lombards, qui avaient subi une légère réaction depuis que le Coupon avait été détaché.

Les comptes-courants avec chèque, dont le système a été si intelligemment appliqué par la maison Serre, offrent cet avantage précieux de laisser au capital son entière disponibilité, en même temps qu'ils lui donnent toute sécurité et lui font produire un inté-

rêt général. C'est sans contredit l'une des modes les plus ingénieuses de mobilisation du capital; on comprend la rapidité avec laquelle s'est propagé l'usage des chèques, dans la période critique que traversent les affaires, alors que les capitaux restent souvent dans l'expectative et attendent un moment favorable pour s'engager dans des opérations nouvelles.

Les valeurs espagnoles commencent à reprendre faveur, après avoir été délaissées pendant quelque temps. Ainsi les divers titres de rente espagnole sont en hausse. On demande le Crédit en Espagne, et les diverses valeurs patronnées par cette maison. Le Séville-Xérès et ses obligations anciennes et nouvelles sont l'objet d'affaires suivies.

La souscription ouverte par la C^{ie} Franco-Serbe

pour l'émission de ses obligations a obtenu un remarquable succès, et démontré que les capitalistes savent apprécier les affaires placées sous un patronage honorable et offrant de sérieuses garanties. Le capital demandé à la souscription publique a été largement couvert.

E. DUTIL.

BOURSE DU 16 MAI.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 43.
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 96 43.

BOURSE DU 17 MAI.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 69 53.
4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 96 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
MAISON,
Située à Dampierre,

Comprenant deux chambres à feu, caveau à côté, grenier, boulangerie, vaste cave et écurie, avec verger planté de toute sorte d'arbres fruitiers, et jardin donnant sur la levée, contenant 5 ares 50 centiares;

Et environ 11 ares de prés et quartiers, au même lieu, séparés du jardin par la route.

S'adresser, pour traiter, à M. Jean GUIBERT, propriétaire, qui occupe ladite maison, ou à M^e DUTERME.

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} novembre 1862,

LA MÉTAIRIE DES PATUREAUX,

Située commune de Saint-Lambert-des-levées,

Actuellement exploitée par les époux Julien Harrault, et contenant environ 34 hectares 65 ares.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. BONNEMÈRE, propriétaire à Saumur, rue Beaurepaire, 35, soit à M^e DUTERME, notaire. (238)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ

Soit à rente viagère, soit autrement, UNE MAISON, située à Saumur, rue du Marché Noir, n° 9, appartenant à M. MARQUET.

A VENDRE ÉGALEMENT.

SIX RENTES, s'élevant ensemble à 40 hectolitres 18 litres 32 centilitres de blé froment, et 13 francs d'argent.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e DUTERME, notaire.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

UNE MAISON,

Occupée par le sieur BODEAU, rue Courcouronne, appartenant M. ROYER, passementier à Paris.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un petit CLERC.

A CÉDER DE SUITE
UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,
Située dans un des bons quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e FERMÉ, notaire à Chinon.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 26 mai 1861, à midi,
et jours suivants,

AU CHATEAU DES BRETIGNOLLES

Commune d'Anché.

Entre les villes de Chinon et de l'Île-Bouchard (Indre-et-Loire).

A 20 kilom. res des stations de Sainte-Maure, ligne de Tours à Bordeaux, et de Port-Boulet, ligne de Tours à Nantes,

Par le ministère de M^e FERMÉ, notaire à Chinon.

UN RICHE MOBILIER

Garnissant le château des Bretignolles, et consistant en :

Ameublement de salon, fauteuils, canapés, divans, pendules, candélabres, bronzes, porcelaines, meubles en laque de Chine, en bois de rose et en marqueterie.

Ameublement de salle à manger, tables, buffets et sièges en chêne sculpté.

Billard en chêne, sculpté par MOMBRO, meubles de boudoir et de chambre à coucher, belles garnitures de cheminée, tentures et tapisseries, fauteuils et divans, ustensiles de cuisine, vins fins en bouteilles.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M^e FERMÉ, notaire à Chinon.

Il sera procédé à cette vente :
Pour les cristaux, porcelaines de table, meubles et ustensiles de cuisine, bois de chauffage, le dimanche 26 mai prochain.

Pour les ameublements de salon, salle à manger et boudoir, le lundi 27 mai.

Et pour les ameublements de chambre à coucher, le dimanche 2 juin et jours suivants. (239)

Etude de M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

UNE BELLE MÉTAIRIE,

Nommée les NOUES,

Située commune de Saint-Philbert-du-Peuple et, par extension, commune de Blou, contenant environ 42 hectares.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous les renseignements et pour traiter, à M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé (arrondissement de Saumur), chargé de la vente. (229)

A LOUER
Présentement,

UNE MAISON,

Sise rue du Petit Maure.

S'adresser à M. RIVAUD (241)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un CLERC. (235)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 26 mai 1861, à midi,

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire,

UNE MAISON, sise à Saumur, rue Saint-Lazare, n° 2, joignant M. Breton et M^{me} veuve Polin.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (248)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

Une MAISON, avec cour, jardin et vastes servitudes, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, joignant M. Thiffoine, négociant.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (128)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE
LA PROPRIÉTÉ
DU PRIEURÉ DE MÉRON,

Située commune de Méron, d'une contenance de soixante-trois hectares soixante-quinze ares quatre-vingt centiares.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (163)

A VENDRE
D'OCCASION,

Un superbe ETOUFFOIR EN CUIVRE, tout neuf, pouvant contenir quatre décalitres.

S'adresser à M. GOURY, poëlier, place Saint-Pierre.

UNE FEMME de 40 ans désire trouver un emploi comme aide pour des travaux de ménage et comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

PLACEMENT

De 50,000 fr. à 10 pour 100.

AVIS. — Une personne à même d'acheter, et parfaitement capable de gérer une IMPRIMERIE existant depuis de longues années et située dans un chef-lieu de département, désire trouver, soit un ASSOCIÉ, soit un COMMANDITAIRE pouvant disposer de cinquante mille francs.

On prendrait cette somme pour dix ans, et elle donnerait droit à un bénéfice annuel de cinq mille francs.

La clientèle de l'imprimerie est entièrement composée d'Administrations publiques et de l'Etat.

On fournira toutes les sûretés désirables.

Ecrire franco, bureau restant, à Angers, aux initiales S. D.

Spécialité de Cheminées et Fourneaux pour Usines à vapeur.

GUILLOT
FUMISTE

Depuis vingt ans le sieur GUILLOT s'occupe spécialement de la construction des fourneaux et cheminées d'usines à vapeur, soit pour brûler des houilles flambantes, soit pour la tourbe, enfin toutes espèces de fourneaux. Avec les connaissances qu'il a acquises, il peut les faire dans les conditions d'une grande économie de combustible.

Il se charge aussi de la construction des bâtiments, massifs de machines à vapeurs, fourneaux à gaz, cheminées d'habitation, et monte les calorifères.

Il garantit tous ses travaux; de plus il s'engage à les visiter au moins une fois l'an, pour voir si les carreaux ne sont point obstrués, ou s'il y a quelques réparations.

S'adresser à Angers, chez M. Martin, place Neuve, n° 19.

À la Pyramide, près d'Angers.

À Saumur, café de la Navigation.

On peut prendre des renseignements sur ses travaux : à Paris, chez M. Farcot, mécanicien; à Nantes, chez MM. Reneau et Loiz; à Angers, chez MM. Berendorf et Laboulay; à Saumur, chez M. Passedoit (tous constructeurs mécaniciens);

Aux propriétaires et administrateurs d'établissements, M. Montrieux, maire d'Angers; M. Fayès, directeur des mines de Chalonnais; MM. Mayaud frères, à Saumur; M. Blavier, ingénieur des ardoisières; M. David, directeur de Grands-Carreaux, à la Pyramide. (200)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTÉPHELIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni.

Flacon, 5 fr. — Paris, CANDÈS et C^{ie}, boulevard Saint-Denis, 26. — Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur.

(149)